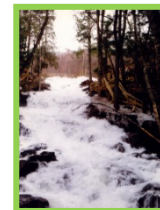




Bulletin municipal



Municipalité de Lac-du-Cerf

Numéro 25 – Avril 2011

Nouvelles en bref

ADMINISTRATION

Don d'une chaîne stéréophonique

Le Conseil municipal remercie très sincèrement Monsieur David Dostaler pour son don d'une chaîne stéréophonique d'une valeur de 7 000\$ pour le centre communautaire.

MERCI!

Appui financier à l'AFÉAS de Lac-du-Cerf

Le Conseil municipal a engagé un crédit d'un montant maximal de 150\$ pour l'achat du vin d'honneur lors du congrès régional de l'AFÉAS qui se tiendra à Lac-du-Cerf le 13 mai 2011.

La Municipalité de Lac-du-Cerf remboursera l'AFÉAS sur présentation de pièces justificatives.

Séance publique du Conseil des maires de la MRC d'Antoine-Labelle – 24 mai 2011- à Lac-du-Cerf

La prochaine séance du Conseil des maires de la MRC d'Antoine-Labelle se tiendra au Centre communautaire de Lac-du-Cerf, 15, rue Émard, le mardi 24 mai 2011, à compter de 9 h.

Cette séance est publique et la population peut y assister.

Bienvenue!

Lac-du-Cerf passe au «Conseil sans papier»

La Municipalité de Lac-du-Cerf, depuis le début de mai 2011, passe au «Conseil sans papier».

Le mode de fonctionnement sans papier permet de limiter au maximum les tâches redondantes, tout en éliminant un fort volume d'impression de documents.

Finis donc les ordres du jour qui se multiplient, les procès-verbaux de tous les comités qui s'accumulent, les documents volumineux, photocopiés à plusieurs exemplaires. Les membres du conseil et le maire sont donc munis d'ordinateurs portables qui leur permettront d'avoir accès à toute l'information et à tous les documents requis pour bien accomplir leur travail. Entre autres, les ordres du jour, les copies de soumissions, la correspondance, les rapports et les comptes rendus des comités de travail, tout cela sera disponible sur support informatique et à la portée de tous les membres du Conseil municipal.

La Municipalité de Lac-du-Cerf a dû déboursier une somme de moins de 5 000\$ pour l'acquisition des ordinateurs portables.

Pour la Municipalité de Lac-du-Cerf l'objectif ultime dans ce processus d'informatisation est de réaliser des économies en plus de faire sa part comme organisme public en regard du développement durable. Avec le temps, il est certain qu'il y aura des économies importantes engendrées par l'utilisation moindre de papier et la diminution notable du temps effectué par le personnel pour préparer les documents (photocopies, assemblage, distribution...)

SÉCURITÉ INCENDIE



**Service de Sécurité Incendie
N-D de Pontmain/Lac-du-Cerf**



Votre vigilance = notre sécurité

Voici quelques recommandations qui rendront votre propriété plus sécuritaire. Tout d'abord, lors d'un appel d'urgence, l'accessibilité des lieux et l'entreposage adéquat de certains équipements sont primordiaux pour la sécurité des intervenants, mais tout aussi importants pour vous et pour l'intégrité de vos biens. Tout d'abord, même s'il est important de protéger vos biens contre le vol, sachez que lors d'une intervention d'urgence, si l'entrée menant à votre résidence ou à votre chalet est obstruée par une barrière ou un obstacle quelconque, le travail de déblaiement retardera l'arrivée des secours sur les lieux. Ce retard pourrait faire une sérieuse différence sur les résultats de l'intervention.

Il est aussi très important de faire attention à la façon d'entreposer vos biens. Soyez conscient que votre résidence n'est pas un entrepôt et qu'un endroit surchargé nuira à l'accessibilité et au travail des équipes d'urgence. Aussi, ayez toujours à l'esprit que certaines de vos actions pourraient mettre des vies en danger. En effet, l'entreposage négligent des produits gazeux, tels l'essence et le propane, rend les interventions incendie très risquées. Alors, rappelez vous que les produits gazeux et leurs contenants vides, doivent toujours être entreposés de façon sécuritaire, c'est-à-dire à l'extérieur, à quelques mètres des bâtiments et éloignés de toute source de chaleur. En effet, en présence de flammes ou de chaleur excessive, tout contenant de produit gazeux est dangereux et doit être manipulé avec soin même s'il est vide.

Enfin, n'oubliez pas que lorsqu'un appel incendie survient vous serez peut-être absent et que vous ne pourrez alors pas aviser les pompiers des dangers spécifiques à votre résidence. Nous vous invitons donc à éliminer ces risques afin d'assurer notre sécurité.

Nouvelles du SSI

Le mois de mars se déroulait très calmement, tout comme le mois de février c'est-à-dire que durant les trois premières semaines aucun appel d'urgence. Cependant, la fin du mois a été très occupée! En effet, 4 appels en 5 jours ce n'est pas une situation habituelle. Heureusement, tous ces appels furent contrôlés très rapidement, causant très peu de dommage.

Tout cela a commencé le 25 mars vers midi alors qu'un début d'incendie dans un néon d'une entreprise de la rue principale à Lac-du-Cerf a fait retentir nos pagettes. Grâce à la rapidité d'intervention des gens sur place qui ont immédiatement coupé le courant, l'incendie était déjà maîtrisé à notre arrivée et les dommages se sont limités au néon en cause. Dès le lendemain il était 16 h 34, lorsqu'une fausse alarme nous a conduits sur le chemin des érables (secteur Lac-du-Cerf). C'est un chaudron oublié qui a causé de la fumée, déclenchant l'alarme incendie. Tout cela s'est poursuivi le lundi 28 mars un peu avant 14 h sur le territoire de N-D de Pontmain, alors que c'est un feu de cheminée sur le chemin Robert qui lançait notre semaine. À cet endroit une accumulation de créosote a provoqué un incendie qui s'est heureusement limité à la cheminée. Cette séquence s'est terminée le lendemain à 7 h 55, alors qu'une demande d'assistance des pompiers de N-D du Laus pour une désincarcération semblait vouloir nous mener sur la route 309. Cependant, une annulation (10-03) est survenue 5 minutes plus tard puisque la victime avait réussi à sortir du véhicule.

Le premier appel du mois d'avril ne s'est pas fait attendre très longtemps puisque le 4 avril à 18 h 49, la centrale nous avisait d'un autre feu de cheminée sur le chemin Robert, à la résidence voisine de l'intervention de la semaine précédente. C'est encore une fois une accumulation de créosote qui s'est enflammée. Beaucoup de chance pour le propriétaire puisque les dommages se sont limités à la cheminée.

Robert Leclair
Directeur SSI

TRANSPORT

Demande au Député de Labelle pour l'obtention d'une subvention dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2011-2012

La Municipalité de Lac-du-Cerf a présenté une demande, à Monsieur Sylvain Pagé, député de Labelle, afin qu'il recommande à la Ministre des Transports une aide financière de 126 000 \$ dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau local, et ce, afin d'améliorer son réseau local adéquatement et le rendre plus sécuritaire.

Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013

Le Conseil municipal a présenté une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010-2013 pour un total des investissements à réaliser de 470 470\$ de détaillant comme suit :

- A - Population selon le décret de la population pour l'année 2009 : 439
- B - Seuil minimal d'immobilisation à maintenir (A x 28\$) : 12 292 \$
- C - Seuil minimal d'immobilisation à maintenir pour la durée du programme (B x 4) : 49 168 \$
- D - Contribution gouvernementale (montant visé parla programmation de travaux) : 421 302 \$
- E - Total des investissements à réaliser (C + D) : 470 470 \$

HYGIÈNE DU MILIEU

Collecte des résidus verts



17 mai – 28 juin – 26 juillet – 23 août
20 septembre – 18 octobre – 15 novembre 2011



Collecte des volumineux

15 mai – 17 juillet – 18 septembre 2011

Collecte des résidus domestiques dangereux (RDD)



Il y aura collecte des résidus domestiques dangereux, le mardi 28 juin 2011.

Les RDD devront être apportés au garage municipal situé au 214, rue Principale, Lac-du-Cerf, le mardi 28 juin 2011 durant les heures d'ouverture suivantes : 9 h à 12 h et 13 h à 17 h.

FAMILLES HÔTES RECHERCHÉES

**Village d'accueil
des Hautes-Laurentides**

Nous sommes en recrutement de familles hôtes. Les gens qui sont intéressés à vivre cette belle expérience de voyager à même leur salon en recevant des touristes français et, par le fait même, de participer à la vitalité et à l'économie de région des Hautes-Laurentides.

Devenez famille d'accueil et une compensation financière par nuitée par personne vous sera remise et, en plus, une carte privilège vous sera offerte vous donnant droit à des rabais chez les marchands participants. Pour information contactez !

819-585-2157 poste 3

Véronique Papineau, Coordonnatrice
Ou
France Tremblay, Directrice poste 1

Merci à nos fiers partenaires :

LACS ET ENVIRONNEMENT



*Une invitation
à ne pas manquer!*



L'association de propriétaire du Lac François (APLF) et la Municipalité de Kiamika invitent la population à venir entendre et échanger avec le **Dr Richard Carignan**, spécialiste de renommée internationale sur la protection des lacs et des cours d'eau.

Sa conférence, ayant pour titre **Pour une gestion durable des lacs des Laurentides**, Dr Carignan mettra l'emphase sur les **cyanobactéries** et les **espèces envahissantes**. Elle aura lieu **samedi, le 21 mai prochain à 10:00**, à la salle municipale de Kiamika, situé au 4 Chemin Valiquette, Kiamika.

Cette conférence a pour but d'informer et de sensibiliser la population des Hautes-Laurentides aux problématiques environnementales de nos lacs. **Dr. Carignan** est professeur au département des sciences biologiques de l'Université de Montréal et directeur de la station de biologie des Laurentides. Spécialiste des milieux lacustres et forestiers, il est un des rares écologistes québécois à oeuvrer au carrefour de la biologie, de la chimie et de la physique, une multidisciplinarité qui lui vaut l'estime des chercheurs à travers le monde entier.

Ne manquez pas cet événement où Dr. Carignan profitera de l'occasion pour nous entretenir sur les enjeux du myriophylle à épis et des cyanobactéries qui nous préoccupent particulièrement.

Cette conférence très enrichissante est gratuite et libre. Nous vous invitons à vous inscrire sur le site de l'association www.aplf.ca afin de nous aider à mieux préparer cette activité et à vous permettre de doubler vos chances de gagner les prix de présence.

Au plaisir de vous rencontrer le 21 mai prochain!
Au nom du comité exécutif de L'APLF et pour plus de renseignements n'hésitez pas à contacter :

Martin Chayer, président 819-585-3050
martin.chayer@aplf.ca

Marc Gagnon, vice président 514-926-1308
marc.gagnon@aplf.ca

INVITATION SPÉCIALE À NE PAS MANQUER

Samedi le 21 mai 2011 à 10h00, Salle municipale de Kiamika

AU PROGRAMME:
Espèces envahissantes et cyanobactéries. Pour une gestion durable des lacs des Laurentides.

Conférencier :
Dr. Richard Carignan
Biologiste et géochimiste de renommée internationale

GRATUIT POUR TOUS

Une invitation conjointe de l'Association des Propriétaires du Lac François et de la Municipalité de Kiamika.

En confirmant votre place à WWW.APLF.CA vous doublerez vos chances de gagner un de nos multiples prix de présence!
Pour information supplémentaire : info@aplf.ca

Merci à nos partenaires :

RONA, MONT-LAURIER F. DAUDELIN & FILS, CLINIQUE VÉTÉRAIRE, IGA BOTANIX, UNIPRIX, FLORABERGE



DISTRIBUTION D'ARBRES LE SAMEDI 28 MAI 2011



La Municipalité de Lac-du-Cerf en collaboration avec l'Association pour la protection du Petit et Grand Lac du Cerf et l'Association de protection du lac Baptiste-Lefebvre et du lac Long procéderont à une distribution d'arbres, **LE SAMEDI 28 MAI 2011**, pour permettre aux contribuables de reboiser leurs bandes riveraines ou leurs terrains où il y a érosion.

Ces arbres sont offerts gratuitement par le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) et cette campagne s'inscrit dans le cadre de «l'Opération Bleu Vert» qui permet aux organismes de bassin versant via un financement du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) de contribuer à la restauration et la revégétalisation des bandes riveraines. Le COBALI agit comme intermédiaire et doit s'ajuster aux quantités que le MRNF rend disponibles pour notre territoire.

DATE DE DISTRIBUTION : **LE SAMEDI 28 MAI 2011**

ENDROIT DE DISTRIBUTION : **HÔTEL DE VILLE (terrain extérieur)
19, chemin de l'église,
Lac-du-Cerf**

HEURE DE DISTRIBUTION : **9 h à 12 h**

RENATURALISATION DES RIVES

Depuis mars 2007, dans la bande de cinq (5) mètres à partir du bord de l'eau, toute intervention de contrôle de la végétation est interdite, dont la tonte du gazon, le débroussaillage et l'abattage d'arbres.

De plus, cette bande devra être renaturalisée dans les trois (3) ans (36 mois) de l'entrée en vigueur du règlement, c'est-à-dire que l'on devra y planter des arbres ou arbustes si ceux-ci n'ont pas poussé naturellement suite à l'arrêt des interventions de contrôle de la végétation.

Profitez de cette distribution d'arbres pour reboiser votre rive, car la protection des rives et du littoral des lacs, des cours d'eau et des milieux humides est une responsabilité que se partagent les municipalités, les MRC et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, plus spécifiquement depuis l'adoption par le gouvernement du Québec, en 1987, de la Politique sur la protection des rives, du littoral et des plaines inondables.

Il s'agit également d'une responsabilité qui incombe à chaque résident riverain, de par leurs actions et interventions sur ce milieu. En bref, la protection des lacs et des cours d'eau est une responsabilité collective.

PROTÉGEONS NOS LACS, NOTRE RICHESSE!

PROGRAMME RÉNOVILLAGE

EN QUOI CONSISTE L'AIDE FINANCIÈRE ?

Le programme RénoVillage prévoit une subvention qui est versée uniquement lorsque les travaux sont terminés.

Cette subvention peut atteindre 90% des coûts admissibles, sans toutefois dépasser 10 000 \$.

Le montant de la subvention est établi en multipliant les coûts admissibles par le pourcentage de l'aide financière auquel vous avez droit. Ce pourcentage varie selon le revenu et la taille du ménage. Pour connaître le pourcentage auquel vous avez droit, consultez le tableau des pourcentages de l'aide financière.

Le coût des travaux admissibles est le coût le plus bas entre celui qui est soumis ou facturé par l'entrepreneur retenu et celui qui est établi à partir d'une liste de prix en vigueur durant le programme.

COMMENT PUIS-JE DEMANDER CETTE AIDE FINANCIÈRE ?

1. Vous devez d'abord communiquer avec votre municipalité ou votre MRC, selon le cas. On vous aidera à déterminer votre admissibilité au programme et on vous indiquera les documents que vous devez fournir pour constituer votre dossier.

2. Par la suite, un inspecteur accrédité ira visiter le bâtiment pour dresser la liste des travaux admissibles.

3. En vous basant sur cette liste, vous devez obtenir une ou des soumissions d'entrepreneurs possédant une licence appropriée de la Régie du bâtiment du Québec et transmettre à votre municipalité ou à votre MRC la soumission de l'entrepreneur qui exécutera les travaux.

4. La municipalité ou la MRC complètera votre dossier et, si tout est conforme, vous fera parvenir un certificat d'admissibilité indiquant le montant de l'aide auquel vous avez droit et vous autorisant à commencer les travaux.

5. Lorsque les travaux seront terminés, l'inspecteur accrédité ira vérifier s'ils ont été réalisés conformément au devis et fera rapport à la municipalité ou à la MRC. Sur approbation de celle-ci, le montant de l'aide auquel vous avez droit vous sera versé.

Des copies du programme sont disponibles au bureau municipal.

Personne à contacter pour informations :

Madame Hélène Régimbald
MRC d'Antoine-Labelle
819 623-3485 poste 104
h.regimbald@mrc-antoine-labelle.qc.ca

